

Cahier des charges

IDENTITE VISUELLE

Agence Régionale du Tourisme Grand Est ART GE

CONTACT

Pour l'ART GE :

Fatiha Kritter-Rachedi

T. : 03 89 29 81 32 – 06 18 22 77 82

E-mail : f.kritter@alsace.com

I. Pouvoir Adjudicateur

Agence Régionale du Tourisme du Grand Est

Château Kiener - 24 rue de Verdun
68 000 Colmar

L'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ARTGE) est la traduction de l'ambition portée par la Région Grand Est pour faire de la promotion de ses cinq destinations touristiques (Alsace – Ardenne - La Champagne – Lorraine -- Vosges) une priorité.

Enjeux : promouvoir un tourisme de sens basé sur l'expérience offerte par nos territoires, notamment sur la base de filières signatures identifiées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) : l'Énotourisme et la Gastronomie, le Tourisme de Mémoire, le Tourisme Patrimonial, l'Itinérance, le Tourisme de Nature et le Thermalisme et bien être.

Télécharger le SRDT : <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/srdt/>

Ambitions de l'ART GE :

- Faire gagner toutes les destinations du Grand Est dans le respect des atouts, des identités et des positionnements de chaque destination.
- Associer toutes les forces actives et les professionnels sur le terrain, de nos destinations dans un projet novateur, dans une organisation très opérationnelle, dans un management et dans une gouvernance efficaces.
- S'attacher à atteindre, de façon inédite, des objectifs de performance chiffrés. Ils ont fait l'objet d'un travail très en amont qui tient compte du poids touristique, du profil et de la stratégie marketing propre à chaque destination.
- Etablir un lien, construire un pont, entraîner l'engagement des visiteurs, autour de destinations fortes, porteuses d'identité, de valeurs matérielles mais aussi immatérielles.

II. Objet de la consultation

La consultation porte sur **la création de l'identité visuelle de l'ART Grand Est**. Cette création doit permettre de représenter un territoire uni, riche de 5 destinations touristiques œuvrant en synergie.

Le logo de l'ART GE doit s'intégrer dans une stratégie de marque institutionnelle forte, conçu pour communiquer plus largement la mission et la stratégie de l'ART GE. Il doit être le reflet de l'agence, pionnière, multi-locale et humaine. **Il permettra aux publics externes de différencier les initiatives institutionnelles des activités marketing des destinations. En interne, il doit fédérer les collaborateurs.**

- Simple et élégant, le logo institutionnel doit refléter parfaitement le profil de l'ART GE : un acteur majeur qui agrège un réseau de destinations aux identités propres,
- Il se distingue facilement des logos des marques de destination. Il peut y être associé si besoin.
- **Il doit refléter l'esprit d'innovation, et l'ambition portée, mais les mots clés principaux qui doivent inspirer les concepteurs :**
 - **l'agilité,**
 - **la synergie (entre les territoires, entre les hommes, entre les publics).**
- Le logo et la charte graphique seront destinés, principalement :
 - o aux outils de communication institutionnelle de l'ART (site institutionnel, newsletter, plaquettes institutionnelles, annonces presse, rapports et bilan...),
 - o aux documents institutionnels (papiers à en-tête, courriers, cartes de visites),

III. Livrables attendus

- Le logo :
 - o En utilisation seul,
 - o en utilisation majeure favorisant la visibilité de l'ARTGE comme entité institutionnelle (prévoir une version accolée au logo Grand Est),
 - o en utilisation mineure favorisant la visibilité de la destination (ou des destinations) en gardant le lien de parenté avec l'ARTGE.
- La charte graphique,
- Un argumentaire détaillé.

*Le logo peut être accompagné par une signature courte qui constituera un étendard vers nos publics-partenaires externes. **En option sur proposition des agences.***

IV. Contraintes

- Chaque agence est invitée à proposer un maximum de deux préconisations argumentées,
- Prévoir une déclinaison monochrome pour chaque préconisation,
- Le logo pourrait être amené à vivre avec le logo du Grand Est et avec tout ou partie des logos des cinq destinations touristiques du Grand Est : Alsace, Ardenne, Champagne, Lorraine et Vosges.

Alsace

ÉTONNER
Ardenne
ENCHANTER



LOTTAINE
VOUS RÉVÈLER

MASSIF
DES
VOSGES

V. Propriété

Le titulaire du marché s'engage à céder la totalité des droits attachés aux livrables à l'ART Grand Est.

L'ART Grand Est se chargera de l'enregistrement à l'INPI.

VI. Modalité de remises des offres

Les candidats devront envoyer par email à f.kritter@alsace.com leur proposition au plus tard le 1^{er} mars 2019 à minuit.

Les dossiers devront comprendre :

- Une présentation de l'agence,
- Des références sur des projets similaires,
- Les livrables, objet de la consultation,
- Une note de préconisation globale (argumentaire),
- Un devis détaillé, mentionnant la cession totale et illimitée des droits,
- Plusieurs exemples d'utilisation (cartes de visite, rapport d'activité, communiqué de presse...)

VII. Critères de sélection

La sélection de l'offre portera sur :

- Le concept et la prise en compte des objectifs recherchés : 40 %,
- Le logo (pistes créatives) : 40 %,
- Le prix : 20 %.

VIII. Clause financière

Le budget maximum alloué pour ce projet est de dix mille euros TTC (10 000 euros TTC). Le règlement s'effectuera en deux temps, il sera échelonné comme suit :

- 25 % à la signature du contrat,
- 75 % à réception de l'intégralité de la prestation.